

Appel à projets structurants MSH Val de Loire 2020

Dans le cadre du plan gouvernemental de soutien des sciences humaines et sociales (SHS), le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a octroyé en 2019 une dotation exceptionnelle aux vingt-trois Maisons des sciences de l'homme, d'un montant global d'un million d'euros.

La MSH Val de Loire a décidé le lancement d'un appel à projets structurant doté d'une enveloppe de 12 000 €.

L'appel à projets structurants est destiné à financer le **lancement d'un nouveau projet interdisciplinaire structurant**. Sont particulièrement attendus des projets fortement innovants, d'envergure internationale, visant à repousser les frontières habituelles entre SHS et Sciences, ainsi que les projets impliquant des partenaires non-académiques telles que des fondations ou des entreprises. L'originalité de la thématique explorée et la qualité des partenariats seront des critères **indispensables à l'attribution du financement**.

Le projet sélectionné devra impérativement s'appuyer pour leur déploiement sur les services numériques de la MSH Val de Loire. Le projet devra démontrer et mentionner un type de dépôt de financement ultérieur (national ou européen).

Critères d'évaluation :

- L'excellence scientifique du projet
- Le caractère innovant du projet
- La qualité du partenariat (collaborations au sein de la MSH ou dans le réseau des MSH, collaboration interdisciplinaire au sein des SHS ou au-delà, collaboration avec un partenaire étranger)
- La pertinence du calendrier des actions du projet et du budget et des moyens demandés pour sa réalisation
- La pertinence d'un projet émergent ou l'inscription du projet dans les axes transversaux de la MSH (Villes et études urbaines ; Monnaie et finance ; Humanités environnementales ; Mutation des normes ; Modèles, modélisation, simulation)

Modalités de dépôt du projet :

Les dossiers de réponse sont à remplir à l'aide d'un formulaire en ligne disponible à l'adresse <http://aap-structurant.msh-vdl.fr> ; ils doivent être imprimés avec les annexes (signature des partenaires, budget, calendrier du projet), signés, puis **envoyés par mail à [Lydia SEABRA](mailto:lydia.seabra@univ-tours.fr), secrétaire générale de la MSH, et à [Laurence RAGEOT](mailto:laurence.rageot@univ-tours.fr), coordinatrice de l'atelier numérique.**

Le dossier comprendra les pièces suivantes :

- La présentation scientifique de votre projet (en annexe, sur papier libre) et un CV court de chaque participant.
Cette présentation n'excédera pas quatre pages (hors bibliographie et CV court de chaque participant) et devra prendre en compte les éléments suivants : un état des lieux scientifique, un état de l'art, les objectifs du projet, la problématique générale, l'originalité et l'importance de la problématique dans le champ scientifique (références bibliographiques des chercheurs impliqués et des autres chercheurs dans le champ, maximum une page), la méthodologie, la plus-value scientifique attendue du soutien de la MSH, les dimensions interinstitutionnelles, interdisciplinaires et

internationales, les actions de diffusion et de valorisation des résultats envisagées (publication, colloques...) et les actions de conservation, une présentation de chaque partenaire.

Cette présentation devra être accompagnée des autres annexes :

- Tableau prévisionnel des dépenses
Les dépenses éligibles : fonctionnement (hors mission), missions, stages, prestations externes
- Calendrier du projet
- Signatures des partenaires
- Signatures des partenaires non académiques

La date limite de soumission des projets est fixée au 10 janvier 2020.

Calendrier

- Dépôt des projets : 10 janvier 2020
- Evaluation des projets : mars 2020
- Date de démarrage des projets : 2020
- Durée des projets : 18 mois après la réception de la totalité subvention

Autres informations :

- La sélection des projets par le Conseil Scientifique de la MSH Val de Loire aura lieu en mars 2020.
- La subvention sera versée en une fois au laboratoire porteur du projet qui en assurera la gestion.
- Le porteur de projet s'engage à venir présenter son projet lors de la Journée Scientifique de la MSH qui se tiendra **en 2021**.
- Au terme du financement du projet (18 mois après la réception de la subvention), il sera demandé au porteur de fournir un bilan scientifique et financier.
- Le porteur s'engage à faire mention de la MSH Val de Loire sur les supports liés au projet (logo sur affiches et programmes, HAL, publications)
- Le porteur s'engage également à informer la MSH Val de Loire de toute publication produite pendant et après le projet, ainsi que du dépôt de candidature lors d'AAP régionaux, nationaux et internationaux. Le porteur informera la MSH Val de Loire de toute action/manifestation scientifique en lien avec le projet.

Lydia SEABRA, secrétaire générale de la MSH, et Laurence RAGEOT, coordinatrice de l'atelier numérique, sont à votre disposition pour vous accompagner dans la formulation de la réponse à cet appel.

Xavier RODIER
Directeur de la MSH Val de Loire